

*Ce haut Fort, ces grans boulevars*

*Rendent bien Loni: redoutable*

*Mais mieux qu'en ses dehors, mieux qu'en tous ses rempars*

*C'est dans son cœur qu'il porte une force indomptable.*

En dessous : A Lion chez Robert Pigout. Avec privilege du Roy.

En 1651, Robert Pigout offrit au Consulat un exemplaire de ce second tirage imprimé sur satin blanc, et reçut en retour une gratification de 50 livres, dont voici le mandatement accompagné du reçu donné par la partie prenante :

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à M. Pierre Perrin, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communauté de Lyon.

Nous vous mandons que des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant à Robert Pigout, maistre imprimeur en taille douce de ceste ville, la somme de *cinquante livres* que nous luy avons ordonnée pour une planche en taille douce qu'il a faite, représentant ladicte ville en six faces, de laquelle il en a baillé une imprimée en satin pour estre mise en la chambre du Consulat. En raportant le present mandement et quittance sur ce suffisante de ladicte somme de cinquante livres tz., elle sera passée et allouée en la despence de voz comptes partout ou besoing sera. Priant tous ceux quil appartiendra ainsy le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par nous, Charles Grolier, escuyer, seigneur de Cazault et de Bellecize, advocat et procureur general de ladicte ville et communauté de Lyon, Prevost des Marchans, Philippe Croppet, sieur de Pontournis, docteur es droictz, juge des terres de